



À une séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à huis clos, en vidéo conférence, le lundi 17 mai 2021 à 19 h 30, sont présents la conseillère et les conseillers suivants:

Madame Marie-Eve Denicourt et messieurs Yves Barrette, Stéphane Vézina, Bernard Rousselle, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Est aussi présent: le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance et déclaration d'intérêts
2. Octroi de contrat - Creusage d'un nouveau puits de captation d'eau potable
3. Octroi de contrat - Étude hydrogéologique pour un nouveau puits de captation d'eau potable
4. Embauche d'une agente aux loisirs et aux communications
5. Octroi de contrat - Réfection du plancher de la caserne de Saint-Alexandre
6. Levée de la séance

1. **Ouverture de la séance et déclaration d'intérêts**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Luc Mercier à 19 h 30.

21-05-137 2. **Octroi de contrat - Creusage d'un nouveau puits de captation d'eau potable**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a prévu, dans son plan triennal d'immobilisations 2021-2023, la construction d'un nouveau puits de captation d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu trois offres de service conformes pour le creusage et les essais de pompage de ce nouveau puits de captation d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE Forage FTE a soumis l'offre la plus basse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

D'accorder le contrat pour le creusage d'un nouveau puits de captation d'eau potable ainsi que les essais de pompage à Forage FTE pour un montant de 42 460\$, plus les taxes applicables ;

DE permettre un montant additionnel de 13 000\$ si l'option de procéder à un forage dans le roc à une profondeur de 30 mètres était retenue, conformément au prix indiqué sur le bordereau de soumission de Forage FTE.

Adoptée à l'unanimité

21-05-138 3. **Octroi de contrat - Étude hydrogéologique pour un nouveau puits de captation d'eau potable**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a prévu, dans son plan triennal d'immobilisations 2021-2023, la construction d'un nouveau puits de captation d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE pour la demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, la municipalité de Saint-Alexandre doit produire un rapport hydrogéologique du nouveau puits de captation d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu trois offres de service conformes pour la réalisation de ladite étude hydrogéologique et la surveillance des travaux de forage ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Akifer a soumis l'offre la plus basse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Bernard Rousselle et résolu :

D'accorder le mandat pour la réalisation de l'étude hydrogéologique et la surveillance des travaux de forage à la firme Akifer pour un montant de 14 930\$, plus les taxes applicables, selon les termes mentionnés dans l'offre de service PR21-214.

Adoptée à l'unanimité

21-05-139 4. **Embauche d'une agente aux loisirs et aux communications**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'embaucher madame Lucie Mantha au poste d'agente aux communications et aux loisirs pour un contrat d'une durée de 62 semaines pour la période du 13 juin 2021 au 20 août 2022.

Adoptée à l'unanimité

21-05-140 5. **Octroi de contrat - Réfection du plancher de la caserne de Saint-Alexandre**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a prévu, dans son plan triennal d'immobilisations 2021-2023, d'effectuer la réfection du plancher de la caserne de Saint-Alexandre afin de se conformer aux normes de la CNESST ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour son projet et que celles-ci sont conformes ;

CONSIDÉRANT QUE Béton Surface a soumis l'offre dont le prix est le plus bas ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

D'accorder le contrat de la réfection du plancher de la caserne de Saint-Alexandre à Béton Surface pour un montant de 16 766,55\$, plus les taxes applicables ;

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signé un chèque de 4 820\$ pour effectuer le dépôt exigé de 25% à la signature de l'offre de service.

Adoptée à l'unanimité

21-05-141 6. **Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 42.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier

Luc Mercier
Maire